

ENQUÊTE PUBLIQUE du 14 octobre au 27 novembre 2020 RELATIVE A LA DEMANDE OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE FABRICATION DE LAINE DE ROCHE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE COURMELLES ET PLOISY PAR LA SOCIETE ROCKWOOL ET DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE USINE SUR LA COMMUNE DE COURMELLES.

Procès-verbal de Synthèse

Réf : Arrêté préfectoral de l'Aisne du 18 septembre 2020 et décision de prolongation du 10 novembre 2020.

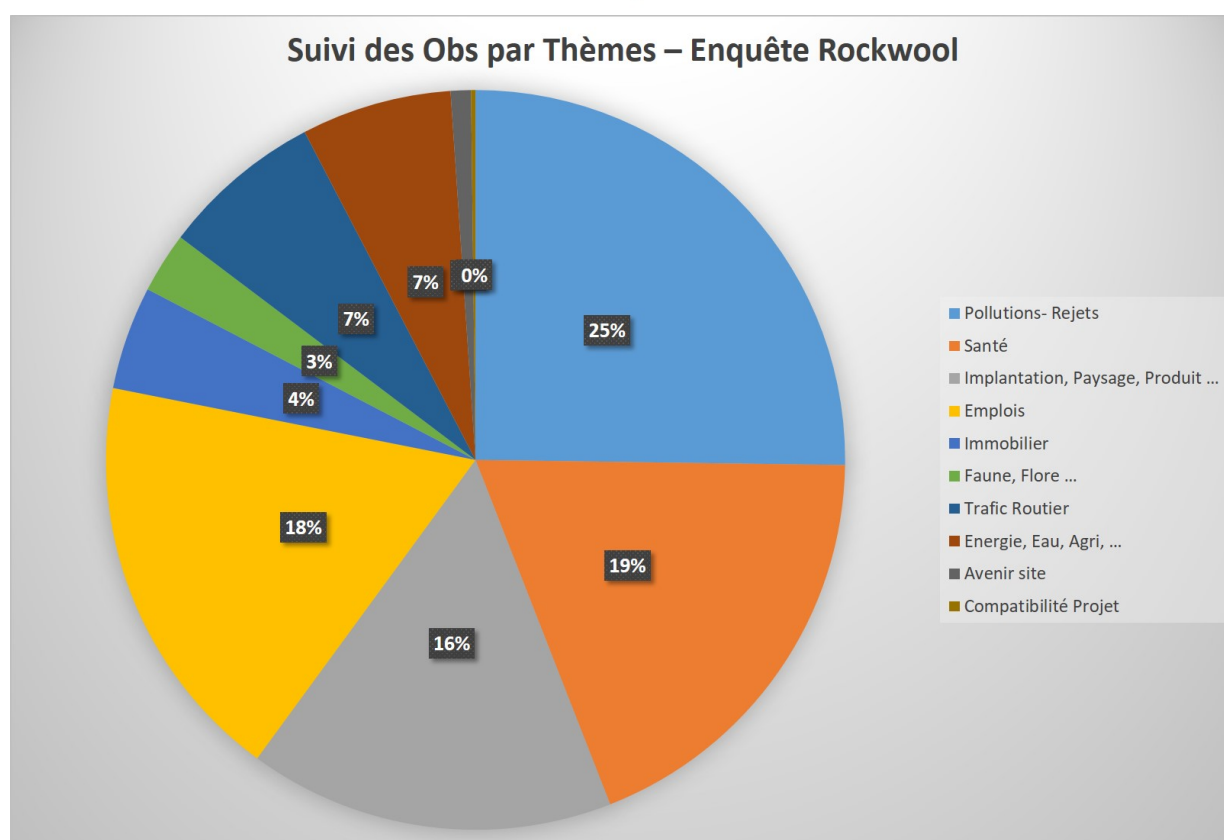
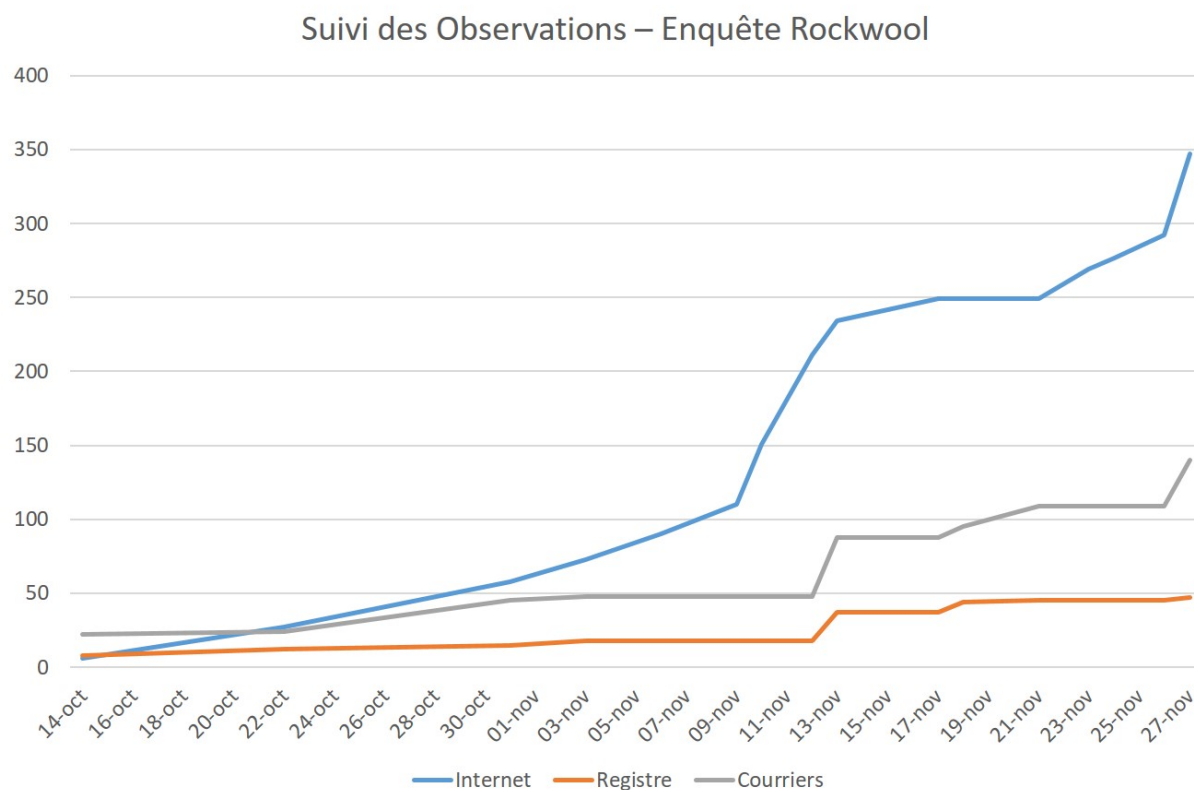
Le commissaire enquêteur chargé de l'enquête décrite ci-dessus communique ce jour, mardi 1 décembre 2020, à M Maurice LABOUE, responsable projet ROCKWOOL FRANCE S.A.S., 111, rue du Château des Rentiers 75013 PARIS, les observations écrites du public, propositions et contre-propositions recueillies sur le registre d'enquête, ainsi que celles reçues par internet et par courriers.

A la date du 27 novembre, fin de l'enquête publique, 47 observations ont été portées sur le registre de l'enquête de demande d'autorisation environnementale, mis à la disposition du public ; 348 ont été reçus par internet et 140 courriers remis ou écrits en mairie adressés au commissaire enquêteur ainsi que 2 pétitions regroupant 3357 personnes. Durant l'enquête, le commissaire enquêteur a reçu 184 personnes et 2 rendez-vous personnalisés.

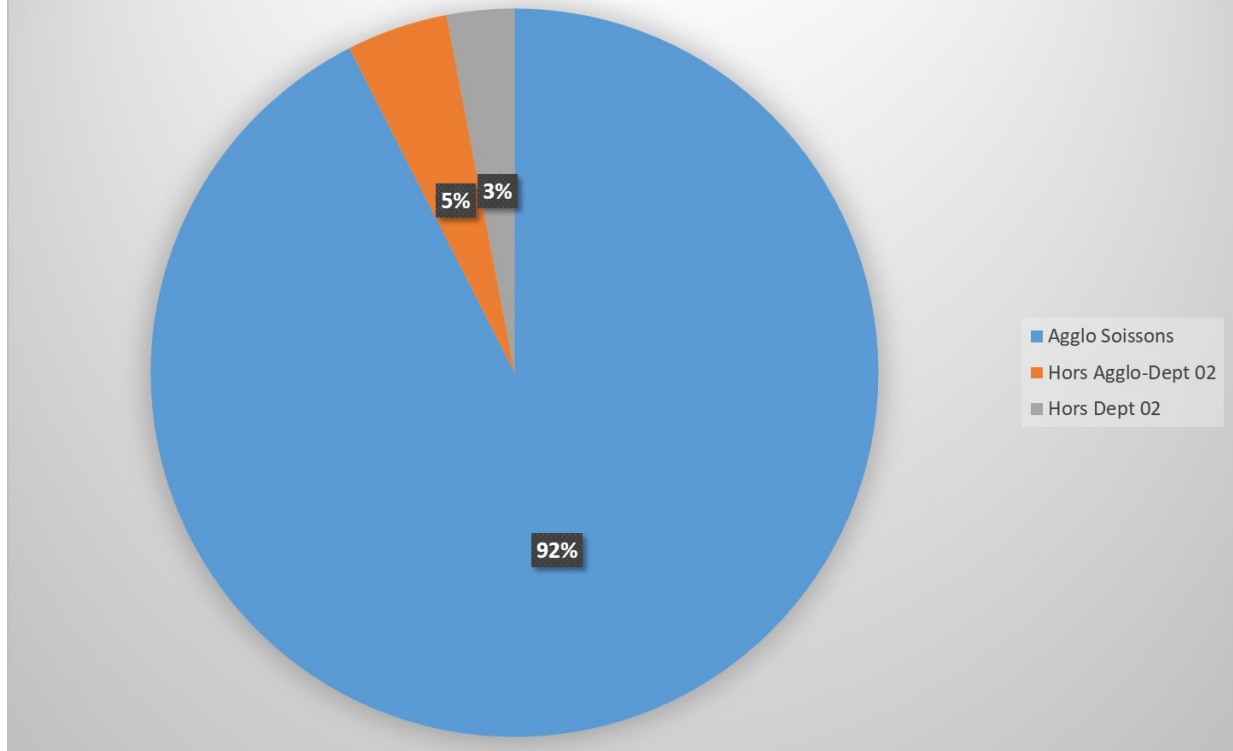
Tout l'ensemble a été en plusieurs contextes, à savoir :

- Pollution et rejets
- Santé
- Implantation (choix, paysage, produit ...)
- Emplois et Économie
- Trafic
- Immobilier
- Divers (Energie, eau, agriculture ...)
- Compatibilité Plans
- Avenir site et Environnement

Les graphes récapitulatifs qui suivent, indiquent l'évolution des observations durant l'enquête, les différents thèmes abordés et leurs provenances géographiques.



Localisation Géo des Obs Enquête Rockwool



Un paragraphe est également dédié à la demande de permis de construire énoncée dans l'objet de l'enquête.

Les tableaux annexés reprennent la globalité des observations ainsi que des remarques éventuelles.

Les observations concernant l'enquête publique proprement dite seront traitées par le commissaire enquêteur et feront l'objet d'un paragraphe particulier (cf. déroulement de l'enquête) dans le rapport.

L'ensemble des diverses observations et documents (registres, courriers, courriels) a fait l'objet d'une retranscription dématérialisée et a été fournis au pétitionnaire au fur et à mesure de l'avancement de l'enquête tout en tenant compte des directives sanitaires du moment.

Conformément à l'arrêté de référence (art 9), le pétitionnaire est invité à produire ses observations éventuelles dans un délai de 15 jours en tenant compte des tableaux récapitulatifs joints en annexe et de l'ensemble des observations énoncées par les citoyens et associations et fourni au fur et à mesure des permanences. Cependant après entente entre les 2 parties, il a été convenu que le pétitionnaire pouvait émettre ses observations jusqu'au 18 décembre 2020.

Fait à Laon le 01 décembre 2020.

Le Commissaire-Enquêteur
Jean-Quentin DELVAL



M Maurice LABOUE
responsable projet ROCKWOOL
FRANCE S.A.S.

